



Séance du lundi 27 mars 2023

Date de la convocation: 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Représentés: Nadine VIAUD

Secrétaire de séance:
CERETTO Eric

Excusés:

Absents:

Objet: Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 - DE_2023_011

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2023 comme suit :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxes foncières sur les propriétés bâties	45,70%	45,70%
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	71,19%	71,19%
Taxes d'habitation	11,43%	11,43%

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2022 :

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

DECIDE de voter pour 2023 les taux suivants :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,70 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 71.19%

Taxe d'habitation : 11,43%

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2023_009 DU 27/03/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Date réception Préfecture
Et publication le 28/03/2023

Le Maire : Guy FAVAREL